

**PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**EN DATE DU 07 FÉVRIER 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le jeudi sept février, à vingt heures,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Christine RENAUX-MARÉCHAL, Maire en session extraordinaire.

**Étaient présents** : Mmes BORMIOLI Francesca, DUEZ Amandine et RENAUX-MARÉCHAL Christine ;  
MM., COUTY Gabriel, LOPEZ Alfredo, MARTIN Claude, PRÉVOST Bernard et ROUSSEL Éric

**Étai(en)t absent(s) excusé(s)** : Mme BOREL-BRUNEAU Claude (pouvoir à Bernard PRÉVOST), MM. BAUBION Germain (pouvoir à Éric ROUSSEL) et PICHOT Bertrand (pouvoir à Christine RENAUX-MARÉCHAL)

**Étaient absent(e)s** :

*Séance du 07/02/2019 – convocation du 04/02/2019*

*Monsieur Claude MARTIN a été nommé secrétaire de séance.*

**I – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR :**

*Mme DUEZ et M. LOPEZ, retardés, n'ont pas participé à ce vote.*

Madame le Maire informe que le projet de travaux d'assainissement collectif dans le village est éligible à une subvention sur le contingent 2019 de la DETR. **Compte tenu des délais de transmission du dossier (au plus tard le 15 février 2019), elle a réuni le conseil municipal en session extraordinaire.**

Aussi, elle demande au Conseil Municipal, l'autorisation de préparer et de signer le dossier de demande de cette subvention ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.

Madame le Maire précise que le plan de financement sera revu ultérieurement lorsque nous aurons reçu le montant de la subvention AESN demandée par l'Agglo du Pays de Dreux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité donne l'autorisation à Madame le Maire de signer tous les documents afférents ainsi que la demande de subvention auprès de l'Etat.

## **II – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FDI :**

Madame le Maire informe que les travaux de couverture sur l'église du village sont éligibles à une subvention sur le contingent 2019 du FDI au titre de l'urbanisme et cadre de vie, rubrique PRNP.

Aussi, elle demande au Conseil Municipal, l'autorisation de préparer et de signer le dossier de demande de cette subvention ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité donne l'autorisation à Madame le Maire de signer tous les documents afférents ainsi que la demande de subvention auprès de l'Etat.

Tous les sujets à l'ordre du jour sont épuisés.

La séance est levée à 20h16.